

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Maritime

1^{ère} session 2021



Les titulaires du CAPM maritime sont des marins qualifiés et polyvalents, capables de s'adapter et de participer aux différentes activités pratiquées sur le pont (et éventuellement aux machines) d'un navire de pêche ou de commerce..

Le diplômé contribue à la conduite du navire, en route ou en pêche.

Il participe aux manœuvres nécessaires pour lever l'ancre, conduire le navire en mer et réussir un accostage.

- Il peut assurer un quart à la passerelle :
- Il pratique les engins de pêche. Il sait préparer puis mouiller un chalut, une ligne, un casier, un filet, et ensuite les relever.
- Il collabore au traitement et à la conservation des captures :
- Il entretient le navire, les machines, et les divers engins du bord
- veille aussi à maintenir le matériel de pêche en bon état.
- Il connaît les techniques de ramendage (l'entretien et la réparation des filets) et le matelotage (l'art de faire les nœuds et les épissures). Il est en outre capable de réaliser une soudure simple.
- Il participe aux opérations de tri, éviscération, lavage, filetage, réfrigération, congélation.

Le titulaire de la spécialité CAP maritime est amené à exercer son activité dans des entreprises du secteur maritime, dans un contexte réglementaire international (la langue professionnelle est l'anglais)

Débouchés

Les diplômés naviguent essentiellement sur des navires armés pour la pêche maritime. Mais ils peuvent aussi embarquer sur des navires de commerce, ferries, vedettes à passagers.

Les activités pratiquées et les conditions de travail diffèrent beaucoup selon le type de pêche pratiqué et la taille du bateau. Entre un coquillier restant près des côtes, un chalutier à la pêche au large en mer d'Irlande ou un thonier dans l'océan indien, les tâches confiées au matelot sont très différentes (variété, autonomie, responsabilités). Les conditions de vie à bord aussi.

Accès à la Formation

Après une classe de 3^{ème}

Programme

Disciplines et activités	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Navigation	1h	0h30
Navigation –TP	1h	1h
Navigation - MSP	1h	1h
Matelotage – Ramendage	2h	2h30
Suivi de l'exploitation du navire	1h	1h
Mécanique navale	1h	0h30
Mécanique navale – TP	1h30	1h30
Electricité	0h30	0h30
Electricité – TP	1h	1h
Techniques de pont et de pêche	3h	3h30
Techniques de pêche renforcées	1h	1h
Réglementation des activités maritimes et développement durable	1h	1h
Enseignements professionnels et français en co-intervention	1h30	1h30
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention	1h30	1h30
Prévention-santé-environnement	1h30	1h
Français-Histoire géographie	1h30	1h30
Enseignement moral et civique	0h30	0h30
Mathématiques Physique-Chimie	1h30	1h30

Anglais	1h30	1h30
Arts appliqués et culture artistique	1h	1h
Education physique et sportive	2h30	2h30
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation à la machine	3h30	3h30

Enseignements professionnels

En description du navire, on apprend à identifier les différents types de navire, les éléments de leur structure et leurs équipements. On se forme à leur utilisation en respectant les règles de sécurité.

L'enseignement de navigation initie les élèves aux cartes marines, astres et marées.

On leur montre comment utiliser la radio du bord, et aussi un traceur de route, un radar, un sonar, un sondeur. Des accessoires aujourd'hui indispensables pour se situer avec précision, étudier la nature et la configuration des fonds, des courants, la luminosité et la température de l'eau, repérer la présence des poissons et leur espèce.

- En navigation toujours, on étudie la tenue d'un quart : utiliser le compas, la barre, le pilote automatique, assurer la veille visuelle et auditive...
- En manœuvre, on apprend à effectuer les différentes actions nécessaires à un amarrage : capeler, bosser, tourner, choquer.
- En sécurité-survie, enseignement essentiel pour les futurs marins : les techniques individuelles, la prévention et la lutte contre l'incendie, les premiers secours élémentaires, l'organisation générale des secours en mer...
- L'enseignement d'océanographie met l'accent sur la ressource : caractéristiques principales, biologie, répartition, des mollusques et crustacés pêchés, rôle des moyens de contrôle.
- les différents types de pêche (chalut, filet, casier, drague, ligne).
- les matériaux utilisés (fibres, fils, etc.).
- les modes d'action, la mise en œuvre et l'entretien des différents engins.
- le traitement et la conservation des captures.
- Electricité au niveau 205KW : Faire démarrer et arrêter les alternateurs et génératrices ; faire fonctionner, mettre à l'essai, détecter les défaillances, remettre en état le matériel de commande électrique électronique pneumatique et hydraulique.
- Mécanique navale au niveau 250 kW : Faire démarrer et arrêter l'appareil de propulsion, les machines auxiliaires et les systèmes de pompage y compris les systèmes connexes et surveiller et évaluer leurs performances et leur capacité.
- Assurer le quart à la machine en toute sécurité et tenir à jour le journal machine.

- Maîtriser les déchets et polluants dans une démarche éco responsable.
- **Certifications spécifiques*** : certificat de formation de base à la sécurité (CFBS), attestation de sensibilisation à la sûreté.

*requis par certifications maritimes STCW pour l'exercice de certaines fonctions

Examen

Epreuve scientifique et technique

Sous-épreuve Mathématiques coeff. 1,5

Sous-épreuve Sciences physiques et chimiques coeff. 1,5

Epreuves professionnelles

Sous-épreuve Conduite et maintenance des machines au niveau 250KW coeff. 4

Sous-épreuve Conduite et maintenance des installations électriques, systèmes de commandes au niveau 250KW coeff. 4

Sous-épreuve Navigation au niveau matelot coeff. 4

Sous-épreuve épreuve de matelotage ramendage coeff. 5

Sous-épreuve Exploitation au niveau matelot coeff. 4

Sous-épreuve Techniques de pêche avancées coeff. 4

Sous-épreuve réglementation des activités maritimes & développement durable coeff. 2

Sous-épreuve prévention santé environnement coeff. 1

Epreuve de langues vivantes coeff. 2

Epreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique

Sous-épreuve français coeff. 2.5

Sous-épreuve histoire-géographie et enseignement moral et civique coeff. 2.5

Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques coeff. 1

Epreuve d'éducation physique coeff. 1

Statistiques

Voir le site <https://www.ucem-nantes.fr>

Stage

Période en entreprise : 12 semaines réparties sur les 2 années de formation.

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent

aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Conduite et gestion des entreprises maritimes option commerce
- Bac pro Conduite et gestion des entreprises maritimes option pêche
- Bac pro Cultures marines
- Bac pro Electromécanicien marine

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Ou se Former en Languedoc Roussillon

34 Sète

Lycée de la mer Paul Bousquet

Lycée de la mer Paul Bousquet **A**

A formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Le Vigan

04 99 92 01 72 - ce.0301647c@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 66 65 05 17 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 66 29 03 81 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 66 27 95 00 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 68 50 20 86 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 67 98 85 74 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades

04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète

04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

cio.millau@ac-toulouse.fr

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr